

# JITAP

Joint Integrated Technical Assistance Programme  
Programme Intégré Conjoint d'Assistance Technique



## **CNUCED XI – EVENEMENT JITAP**

JITAP:  
RENFORCEMENT DES CAPACITES POUR UNE CONTRIBUTION EFFECTIVE AU SYSTEME  
COMMERCIAL MULTILATERAL

## **DOCUMENT DE DISCUSSION: SENEGAL**

Anhembi Convention Centre  
Salle D  
São Paulo, Brazil  
18 juin 2004

MINISTERE DU COMMERCE  
Direction du Commerce  
Extérieur

## L'EXPERIENCE SENEGALAISE DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DU JITAP II

L'expérience, ci – dessous décrite, couvre la période comprise entre février 2003, mois au cours duquel le Sénégal a été déclaré éligible au Programme du JITAP II, et celui de juin 2004.

En effet, c'est par la correspondance n° 0398/MPMEC/SP du 27 mars 2003 que le Ministre du Commerce, faisant suite à la lettre du Dr RANA, a demandé à l'Ambassadeur du Sénégal auprès de l'Office des Nations Unies à Genève de notifier au Directeur Adjoint de l'OMC :

- a) La désignation de la Direction du Commerce Extérieur comme de coordination national du Programme du JITAPII ;
- b) La désignation du Comité national des Négociations Commerciales Internationales crée par décret n° 2001- 1072 du 14 décembre 2001 comme étant le Comité Inter Institutionnel sur l'OMC ;
- c) L'engagement des autorités sénégalaises d'intégrer le commerce en tant qu'instrument de lutte contre la pauvreté, notamment dans le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) et le Programme du Cadre Intégré pour l'Assistance Technique au Commerce ;
- d) La volonté d'allouer des ressources de contrepartie tant humaines que financières pour soutenir les activités devant être menées au Sénégal, dans le cadre du Programme JITAP II.

La première mission de terrain du Coordonnateur du Programme, au Sénégal, du 02 au 04 juin 2003, a été l'occasion de convoquer la première réunion du Comité de Pilotage, sous la présidence du Directeur de Cabinet du Ministre du Commerce.

La présence du Coordonnateur du Programme au Sénégal a permis la tenue d'une deuxième rencontre avec les représentants des organisations et/ou bailleurs de fonds du Sénégal qui se sont prononcés, au cours de la réunion d'évaluation de la mise en œuvre du Programme du Cadre Intégré, tenue le 02 juin 2003, dans le cadre du suivi de l'exécution du Plan d'action validé en décembre 2002.

Cette rencontre, organisée à la demande des partenaires au développement présents à la réunion du 02 juin, avait pour objectif essentiel d'échanger sur les voies et moyens de rationaliser les interventions des uns et des autres afin d'éviter les duplications.

Les organisations et bailleurs bilatéraux représentés à la réunion étaient, outre la mission JITAP : l'Union européenne, l'Agence française de Développement (AFD), l'USAID, l'ACDI et la coopération française.

La rencontre a permis de constater combien il est difficile de rationaliser les interventions des partenaires au développement, une fois qu'ils ont défini et fait approuver leurs programmes d'assistance technique et/ou de coopération avec les pays bénéficiaires.

En ce qui concerne le Sénégal, il a été surtout question de rationaliser les interventions de l'AFD qui a prévu un financement destiné à l'étude des besoins en assistance technique du Sénégal dans le domaine des négociations commerciales internationales et celles du JITAP II, dans le cadre de l'Exercice d'Analyse des Besoins et de Programmation (EABP).

Au bout de quelques heures d'échanges, il nous a été donné de constater que les parties en présence ne pouvaient pas s'accorder sur une démarche tendant à rationaliser leurs interventions dans le domaine spécifique des négociations commerciales internationales.

En conclusion, il a été convenu de transmettre les termes de référence de l'EABP aux parties, pour étude et commentaires, en vue de trouver une formule qui permette de rationaliser leurs interventions. Après plusieurs mois d'attente, le Ministère du Commerce a fini par opter pour la démarche suivante :

1. effectuer une programmation qui couvre la première phase du Programme JITAP II ;
2. profiter de cette période pour entreprendre, sur financement de l'AFD, l'étude d'évaluation de l'ensemble des besoins en assistance technique liée au commerce ;
3. les données recueillies seront prises en compte pour la programmation des activités de la deuxième phase du JITAPII.

A ce jour, le processus est enclenché, les consultants sont sélectionnés et les travaux de réalisation du document de projet sont en cours.

### **Autres activités**

Sous ce chapitre, il sera fait état des activités menées par le Point focal, avec l'appui et le concours financier du JITAP II, particulièrement, dans le cadre de la préparation de la 5<sup>ème</sup> Conférence Ministérielle de l'OMC de Cancun.

Les ressources mises à disposition du Point focal national ont permis la tenue d'une grande rencontre du Comité National des Négociations Commerciales Internationales élargie à la société civile, tenue le 11 juillet 2003, sous la présidence effective de madame le Ministre du Commerce, et qui a permis de parfaire la préparation de la participation sénégalaise à Cancun.

En outre, deux (02) membres du Comité de Pilotage, notamment un représentant du Point Focal et un représentant du secteur privé, membre de l'Organisation nationale des Professionnels Exportateurs du Sénégal (ONAPES) ont pris part à l'Atelier de haut niveau organisé par le JITAP à Genève, toujours dans le cadre de la préparation de la 5<sup>ème</sup> réunion ministérielle de Cancun.

Enfin, une troisième rencontre préparatoire réunissant à la fois la presse nationale, la société civile, le secteur privé et l'administration a été organisée les 19 et 20 août 2003 par le Point Focal en vue de partager les positions et préoccupations du Sénégal, avant le départ de la délégation devant se rendre à Cancun.

Aussi, il convient de souligner que ces ressources, bien que modestes, ont été d'un grand apport pour les administrations du commerce, maître d'œuvre de la participation des

pays à la 5<sup>ème</sup> réunion ministérielle de Cancun. Toutefois, il serait souhaitable d'examiner la possibilité d'alléger la procédure de mise à disposition des fonds.

Quoique brève, l'expérience sénégalaise du JITAP II a permis de se familiariser davantage avec les procédures et méthodes de travail des partenaires au développement, d'une part, de tirer partie des possibilités offertes par le Programme dans les domaines de l'information, de la formation et, surtout, dans le cadre de la participation aux négociations commerciales internationales.